

GUIDE DU LOCATAIRE AJOUTS, PRÉCISIONS ET MODIFICATIONS

PAGE 10 - POUR NOUS JOINDRE

La section sur les heures d'ouverture est remplacée par les informations suivantes :

Les heures d'ouverture du bureau de l'OMHR sont les suivantes, à compter du 18 février 2014 :

du lundi au jeudi, sauf les jours fériés

***de 8 h 15 à 12 h
et de 13 h à 16 h 30***

le vendredi, sauf les jours fériés

de 8 h 15 à 12 h

L'horaire demeure le même en période estivale.

PAGE 26 - POÊLES BBQ ET FOYERS EXTÉRIEURS

Le titre « POÊLES BBQ ET FOYERS EXTÉRIEURS » devient « FOYERS EXTÉRIEURS »

Le texte est amendé pour devenir ce qui suit :

*L'utilisation de foyers extérieurs est régie par le service de sécurité-incendie de la Ville de Rimouski. Toute utilisation non sécuritaire du matériel vous met en danger, en plus de porter atteinte à la sécurité de votre voisinage. Il est de votre responsabilité d'effectuer les vérifications nécessaires avant d'utiliser ce type d'installation, faute de quoi, **vous devrez vous en départir sans préavis, ni délai.***

ANNEXE B - PAGE 40 - POINT 1.14

Suite au référendum sur les animaux du Domaine Charles-Eugène-Parent, le texte est amendé pour devenir ce qui suit :

395, avenue Rouleau : les chiens de compagnie sont interdits

Modifications intégrées au bail en date du 1^{er} juillet 2014
